

# PAROLES de droit

Vois-tu toute la  
richesse de l'œuvre,  
son équilibre général?  
C'est à la fois classique  
et résolument  
contemporain.  
**Superbe!**



ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DU BACCALAURÉAT  
MÊME LES MEILLEURS  
S'EFFORCENT DE S'AMÉLIORER

VOL 10  
N° 2  
ÉTÉ 2018

# SOMMAIRE

3  
**MOT  
DU  
DOYEN**

# 20-21

**MATIÈRE GRISE**  
Le droit des biens sous forme de questions par Mathieu Devinat

4  
**BILLET**

« Je me souviens... »  
par Jean Bibeau

22  
**FOCUS  
ÉTUDIANT**

Bureau d'assistance  
juridique internationale

26  
-  
30

5-10  
**DOSSIER**

Même les  
meilleurs  
s'efforcent  
de s'améliorer

23  
**SERVICE  
DES STAGES ET  
DU PLACEMENT**

**PLACE  
AUX  
DIPLOMÉS**

11-19  
**ÉCHOS  
DE LA FACULTÉ**

24  
25  
**PORTRAIT**

Simon Jolin-Barrette  
par Jean-Christophe Imbeau

31  
**CLINS D'ŒIL**

## CRÉDITS

### Corédacteurs en chef

- Marie-Luce Cheney  
- David Jobin

### Comité de rédaction

- Marie-Luce Cheney  
- David Jobin  
- Sébastien Lebel-Grenier

### Collaborateurs

- Chloé Beaudin  
- Safa Ben Saad  
- Jean Bibeau  
- Sandra Boissé  
- Mélanie Bourassa Forcier  
- Rayane Cherfane  
- Alain Coulombe  
- Lise Dauphinais  
- Roxanne Desfossés

### - Kim Désilets

- Alizée De Sorgher  
- Mathieu Devinat  
- Marie-Claude Desjardins  
- Kathia Desmarais  
- Valérie Desrochers  
- Geneviève Dufour  
- Mathilde Faucher  
- Alexandra Ferland  
- Guylaine Grenier  
- Jean-Christophe Imbeau  
- Ariane Joazard-Bélizaire  
- Annick Lachapelle  
- Charles Lamoureux  
- Megan Leschier  
- Alexandre McCormack  
- Patrick Mignault  
- Déborah Montambault-Trudelle

### - Pascal Morin

- Nicolas Ouimet  
- José Perreault  
- Alexandra Popovici  
- Stéphanie Raymond  
- Stéphane Reynolds  
- Marie-Pierre Robert  
- Bezahinibé Micheline Somda  
Illustration de la page couverture  
- Valérie Desrochers

### Photos

- Michel Caron  
- François Lafrance  
- Et divers collaborateurs

Conception graphique  
- Graphic-Art

### Paroles de droit

Faculté de droit  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1  
819 821-8000, poste 65942  
communication.droit@USherbrooke.ca  
Tirage : 9500 exemplaires

## ABONNEMENT

Pour un abonnement gratuit  
ou un changement d'adresse :  
chang.adresse@USherbrooke.ca  
(spécifier *Paroles de droit*)

Pour donner de vos nouvelles :  
communication.droit@USherbrooke.ca



# UN SAVANT MÉLANGE DE TRADITION ET D'INNOVATION

## MOT DU DOYEN

Chers diplômés,  
chers étudiants,  
chers amis de la Faculté,

La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke est largement reconnue, depuis ses débuts, pour la qualité de la formation qu'offre son baccalauréat. Nos diplômés bénéficient d'un solide bagage théorique, tout en possédant une excellente compréhension des enjeux liés à la mise en œuvre de ces savoirs dans un contexte pratique.

J'expliquais dans notre dernier numéro que cette capacité unique de notre Faculté à allier théorie et pratique était certainement en partie attribuable à ses origines. Je rappelle en effet que la Faculté est née à l'initiative de la communauté juridique locale et que ce sont certains de ses membres qui, pendant les dix premières années, ont bénévolement assuré les enseignements dans les locaux du palais de justice de Sherbrooke.

Sans surprise, la Faculté ne souhaitait donc pas compromettre cette force dans le cadre de la réforme du baccalauréat en droit découlant de l'évaluation périodique conclue dans la dernière année. Notre baccalauréat en droit privilégiera encore l'acquisition d'une culture juridique étendue, puisque nous maintenons le bloc obligatoire le plus important parmi les facultés de droit civilistes. Nous continuons ainsi à faire le pari que cette large appropriation de connaissances juridiques constitue la base du développement des compétences liées au raisonnement juridique.

Vous découvrirez toutefois dans le dossier, que nous présentons aux pages 5 et suivantes, que la Faculté a aussi démontré sa capacité à innover dans le cadre de l'évaluation périodique du baccalauréat en droit. Qu'il s'agisse de la création d'un nouveau cours d'introduction au droit, d'un nouveau cours obligatoire d'introduction aux modes de prévention et règlement des différends, d'une nouvelle activité d'intégration ou bien de l'ouverture importante de notre cheminement en droit et sciences de la vie aux enjeux scientifiques et technologiques émergents, le baccalauréat en droit est plus adapté que jamais à l'évolution des nombreux débouchés professionnels s'offrant à nos diplômés.

Ce processus d'évaluation a été rendu possible grâce à une participation enthousiaste de la communauté facultaire et des milieux de pratique à une vaste consultation sur les enjeux que nous devrions considérer dans une perspective d'amélioration continue de notre baccalauréat. La qualité et la pertinence des réformes qui ont été retenues découlent quant à elles de l'investissement du corps professoral, accompagné de chargés de cours, de professionnels et d'étudiants, dans le cadre d'une démarche sans complaisance tournée vers l'intérêt supérieur de nos étudiants.

L'ensemble de nos diplômés peut donc se réjouir du fait que cette nouvelle mouture du programme phare de leur Faculté de droit continuera de la distinguer et de porter la réputation d'excellence qui la caractérise.

Bonne lecture,

Le doyen,

Sébastien Lebel-Grenier

# « JE ME SOUVIENS... »



**Jean Bibeau** (LL.B. 1985) est professeur en entrepreneuriat à l'École de gestion de l'UdeS. Après une demi-douzaine de *startups* comme entrepreneur, il joint plus récemment le monde académique avec comme mission d'insuffler le goût d'entreprendre au plus grand nombre. Il complète un *Doctorate in Business Administration* (DBA) sur les incubateurs d'entreprises et agit comme directeur de l'Accélérateur entrepreneurial Desjardins (AED) de l'UdeS, qui inspire des approches pédagogiques innovantes pour la formation d'entrepreneurs.

« Hier encore, j'avais vingt ans, je caressais le temps et jouais de la vie... ». Alors qu'Aznavor dresse un bilan plutôt mélancolique, le mien arbore une candide fraîcheur encore bien palpable.

Hier encore, la Faculté de droit s'offrait à moi comme un terrain de jeu de découvertes de soi et des autres. Bien que Sherbrooke soit mon *bled* d'enfance, c'est quand même la Faculté de droit, le prestige de la profession, les protocoles, la compétition pour les grands cabinets, la légende des coupures violentes des moins forts. Bref, tout y est pour faire croire que l'austérité va m'habiter pendant quatre longues années.

Je débarque avec mes élans collégiens de philosophe, de sociologue et de politique. J'ai espoir de justice avec un grand « J » et j'estime que le droit est invitant pour les agents de changement en devenir. Le droit est un peu « à droite » pour mes ardeurs de l'époque, mais j'ai espoir d'y découvrir un terreau fertile pour mon esprit entrepreneurial. Je ne serai pas déçu.

Hier encore, ce territoire à occuper devenait le champ des possibles. D'abord, Sherbrooke fait honneur à sa réputation de formation pratique. Pour un profil comme le mien, c'est obligatoire que des pédagogues inspirants me donnent le goût de me pointer en classe. En plus, de belles relations se forment parce que c'est « portes ouvertes » dans le couloir des bureaux de profs. Je me pointe sans retenue pour planifier une partie de squash, débattre de droits et libertés, inviter un prof au party du

jeudi ou me faire expliquer un quatorzième sous-alinéa de la Loi de l'impôt. Bref, proximité, compétence et ouverture sont à l'honneur.

Hier encore, c'est bien sûr tout ce que j'ai animé à l'extérieur de la salle de classe. L'AGED, c'est ma famille et son local devient le *hang out* où tout s'imagine. Nos partys du jeudi soir deviennent légendaires sur le campus et à nos *Shows d'la Fac* s'éclatent nos artistes juristes. Tout y passe : ligues de hockey, journées de débats juridiques, collectes de fonds, *get together* à écouter Lennon, Springsteen et Bowie, épluchettes de blé d'Inde, visites de conférenciers, matchs de *touch football* entre deux examens du Barreau, etc.

Émerge aussi la 1<sup>re</sup> délégation aux *Canada Law Games*, en Ontario. La douzaine de braves que nous sommes se tape tous les sports possibles et s'assure d'aller faire du bruit au nom de la Faculté.

Enfin, si Aznavor se demande « Où sont-ils à présent mes vingt ans? », pour moi, ils sont bien présents dans l'imaginaire qui s'est fait réalité. Ce terrain de jeu éclaté a, judicieusement, posé les fondations de qui je suis.

Aujourd'hui encore, je collabore étroitement avec la Faculté afin d'insuffler ce même goût d'entreprendre et d'ouvrir de nouveaux champs des possibles pour de jeunes juristes en quête d'un monde à réinventer.

*Dare to BE!*


**Jean Bibeau**  
(LL.B. 1985)



DOSSIER



# ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU BACCALAURÉAT



La Faculté  
a encore trouvé  
le moyen de  
raffiner son art.  
**Impressionnant!**

## MÊME LES MEILLEURS S'EFFORCENT DE S'AMÉLIORER

L'amélioration continue est un concept universel pour quiconque cherche à raffiner son art. La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke n'a ainsi jamais hésité à se remettre en questions pour poursuivre la mission d'excellence qui motive ses décisions. Le processus d'évaluation périodique de ses formations devient donc à cet égard une occasion à saisir.

C'est cet exercice d'évaluation qui a gouverné la réflexion entourant la mise à jour du baccalauréat. Programme important à la Faculté, le bac jouit d'une renommée extrêmement intéressante à l'échelle nationale. Des étudiantes et des étudiants de partout le choisissent pour assoir leur formation juridique. Quelles sont les raisons qui justifient ce choix? Et quelles sont les raisons supplémentaires qui justifieront encore plus ce choix une fois certains changements apportés?



## ÉVALUATION PÉRIODIQUE

D'entrée de jeu, il est important de noter que le processus d'évaluation périodique est obligatoire et normal. Sa mise en œuvre cyclique, tous les dix ans, ne sous-entend pas que le programme évalué est problématique. L'opération consiste plutôt à prendre le pouls des acteurs du programme, c'est-à-dire les étudiants, les professeurs, les chargés de cours, les professionnels, la direction, les diplômés et les milieux de pratique, de manière à apporter des améliorations s'il y a lieu.

Dans le cas du baccalauréat en droit, l'évaluation a révélé des choses très intéressantes. Le taux de satisfaction des étudiantes et des étudiants à l'égard du programme en est d'ailleurs assurément une : 99 % des diplômés se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits de la formation reçue! C'est donc clair que la base est solide et que les changements apportés le sont dans un souci d'amélioration continue. « Ces résultats sont vraiment positifs et confirment que notre bac est un programme en santé dont la qualité et la pertinence sont reconnues par l'ensemble des personnes ayant pris part à l'évaluation », soutient la professeure **Marie-Pierre Robert**, vice-doyenne à l'enseignement.

Alors comment peut-on améliorer un programme aussi bien noté? En l'ajustant pour qu'il réponde encore mieux aux exigences et à l'évolution de la pratique du droit.

Le tronc commun demeure un atout majeur du programme. Ces deux années de cours obligatoires permettent véritablement de jeter les bases d'une solide formation juridique. Or, dans la mouture du bac qui sera offerte dès l'automne 2018, ce tronc commun sera maintenu et actualisé par l'ajout de deux activités pédagogiques d'importance.

## INTRODUCTION AU DROIT

La première prendra la forme d'un cours d'introduction au droit. Celui-ci se donnera de manière semi-intensive de la semaine précédant le début officiel de la session d'automne jusqu'à



la mi-session. Ce nouveau cours permettra de communiquer une vision d'ensemble et de camper certains concepts juridiques fondamentaux et utiles à la préparation des cours de 1<sup>re</sup> année.

Le droit est un système s'articulant autour de principes, de traditions et de fondements historiques qu'il faut bien saisir pour aspirer à une bonne compréhension de son fonctionnement. S'ajoutent également une mise en contexte essentielle de la réalité bijuridique canadienne et une présentation des diverses branches du droit. « Les étudiantes et les étudiants qui prendront part à cette nouvelle activité pédagogique pourront établir des liens extrêmement bénéfiques pour la suite de leur formation », précise la professeure Robert. Suivant la création d'*Introduction au droit*, le contenu des cours dans le cadre desquels se déroulait cette mise en bouche pourra être bonifié pour intégrer d'autres thématiques et enrichir la matière.

## PRD EN 1<sup>re</sup> ANNÉE

L'autre ajout qui est fait à la séquence de cours de première année est très représentatif du nouveau droit. Il apparaissait essentiel à la Faculté d'intégrer, tôt dans le cursus, un cours obligatoire axé sur les modes de prévention et règlement des différends (PRD). Considérant leur importance grandissante, l'introduction d'un chapitre à cet égard dans le nouveau Code de procédure civile, marquant un changement de culture, ainsi que le leadership et l'expertise de la Faculté dans le domaine, tous les éléments étaient réunis pour aller de l'avant. Le litige ne retiendra plus autant l'attention qu'auparavant; le cours d'introduction aux modes de PRD apportera un équilibre nouveau qui ouvrira les horizons des futurs juristes.

Le développement de la justice participative est au cœur de nombreux chantiers. Il est ainsi plus

pertinent que jamais de comprendre l'intégration des modes de prévention et règlement des différends (PRD) dans le Code de procédure civile du Québec, de s'initier aux différents modes de PRD intégrés à la pratique du droit, de savoir analyser un problème avec une approche de PRD et de s'initier à la pratique de conseiller en PRD dans le but de résoudre un litige juridique ou un différend interpersonnel. Fait à noter : le cours de PRD aura lieu à l'hiver de la 1<sup>re</sup> année, concurremment au cours de procédure civile.

Il va sans dire que l'intégration de ces nouveaux cours modifie un peu la séquence habituelle. Certains cours sont donc reportés à la deuxième année, toujours dans le but de proposer un parcours progressif mieux adapté à la nouvelle réalité de la pratique et, conséquemment, aux besoins de la communauté étudiante.

## INTÉGRATION DES CONCEPTS

L'évaluation périodique a donc permis de faire ressortir les forces du programme, de cibler certaines améliorations à apporter et de recevoir des commentaires fort constructifs. La Faculté a évidemment pris bonne note de toutes les remarques et suggestions pour aller de l'avant. À titre d'exemple, un nouveau bloc d'activités d'intégration a été officialisé en troisième année. L'objectif de ces activités est d'offrir plus d'occasions de faire interagir et de croiser les connaissances et les habiletés tirées de l'ensemble des cours suivis pendant les premières sessions.

Concrètement, ces activités d'intégration peuvent prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'un concours de plaidoirie, d'une activité clinique, d'une participation aux activités de la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke (RDUS) ou d'une autre activité analogue.



Une toute nouvelle activité d'intégration sera aussi ajoutée à l'offre globale, en troisième année, dans le cadre de laquelle il sera essentiel de mettre ses acquis en commun pour aborder, analyser et résoudre un ou plusieurs problèmes juridiques complexes. Selon l'idée que le comité de travail poursuivait en l'imaginant, cette activité d'une grande souplesse permettra de vivre une expérience très proche de la réalité de la pratique.

Dorénavant, il sera aussi possible de choisir un cours au choix dans l'offre des autres facultés ou centres, sous réserve du nombre de places disponibles, afin d'ajouter une dimension complémentaire à sa formation. La Faculté de droit confirme ainsi son désir de favoriser l'interdisciplinarité et l'enrichissement personnel.

## OBJECTIFS – BAC EN DROIT

Peu importe le cheminement, les objectifs généraux du baccalauréat sont les mêmes. Concrètement, le programme vise à former des juristes polyvalents, rigoureux et dotés d'un sens critique qui pourront poursuivre leur formation pour accéder à un ordre professionnel, pousser la recherche, enseigner le droit, œuvrer en prévention et règlement des différends ou s'investir dans une autre sphère. À terme, les bacheliers et bachelières en droit qui sortiront de l'Université de Sherbrooke vont :

- connaître les éléments fondamentaux des différents domaines du droit et pouvoir les faire interagir;
- comprendre différentes conceptions du droit, ses rôles et ses relations avec la société;
- maîtriser les habiletés de juriste, y compris la capacité d'analyser, de rechercher l'information, de formuler un raisonnement juridique, de trouver des solutions adaptées et de s'exprimer avec clarté tant à l'oral qu'à l'écrit;
- saisir, quant à leurs responsabilités sociales, les comportements attendus des juristes et les enjeux relatifs à l'accès à la justice, à la prévention et au règlement des différends, à l'éthique ainsi qu'à l'interdisciplinarité et à l'internationalisation du droit;
- faire preuve d'autonomie dans le développement continu de leurs compétences de juristes et savoir faire face à la diversité et à l'évolution du droit.

## CHEMINEMENTS OFFERTS

En plus de l'atteinte des objectifs généraux, les cheminements distinctifs qu'offre la Faculté depuis de nombreuses années visent l'atteinte d'objectifs spécifiques. Par exemple, le **cheminement coopératif** vise à former des juristes qui intègrent la théorie et la pratique par l'alternance de sessions d'études et de stages professionnels en droit, tandis que le **cheminement avec maîtrise en administration (MBA) en régime coopératif** vise à former des juristes qui vont enrichir leur formation en y ajoutant un volet administration des affaires. Le **cheminement avec diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en common law et droit transnational (Juris Doctor)** permet quant à lui de former des civilistes et de les outiller également dans l'autre système juridique en vigueur au Canada et dans les pays de tradition anglo-saxonne.

Pour sa part, le **cheminement en droit et sciences de la vie** a cette année fait l'objet d'une analyse distincte et approfondie. La version offerte dès l'automne 2018 comporte d'ailleurs suffisamment de modifications pour faire l'objet de la deuxième partie du présent dossier.

## BAC-MAÎTRISE EN DSV

La société a plus que jamais besoin de spécialistes pour encadrer les percées réalisées dans le secteur des biotechnologies ou des sciences de la vie. Il est donc fondamental de former des juristes capables de comprendre ces enjeux pour intervenir adéquatement. Formule exclusive à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, le cheminement en droit et sciences de la vie (DSV), qui intègre un baccalauréat en droit et une maîtrise en biologie, vient précisément répondre à ce besoin en combinant deux disciplines, voire deux cultures aussi différentes que complémentaires si l'on pense aux questions juridiques que font naître les avancées scientifiques et les technologies de pointe.

L'évolution extrêmement rapide de ces besoins commandait toutefois une réflexion conjointe des facultés de droit et des sciences dans le but de rendre le cheminement encore mieux adapté aux défis juridiques que posent et poseront les sciences de la vie.

Complètement revu pour l'automne 2018, le cheminement proposera donc une nouvelle séquence de cours. Pourquoi? Pour recentrer le cursus autour de l'idée originale qui a mené à la création du programme en 2002, c'est-à-dire la valeur ajoutée de l'interdisciplinarité. Le groupe de travail constitué suivant l'évaluation périodique et formé de la professeure **Mélanie Bourassa Forcier**, responsable du cheminement à la Faculté de droit, du professeur Viktor Steimle, responsable du cheminement au département de biologie et de Me **Charles-Étienne Daniel** (LL.B./M.Sc. biologie 2010), diplômé et chargé de cours au programme, a consulté plusieurs diplômés qui œuvrent dans le domaine, ainsi que des professeurs dont l'expertise touche au domaine, dans ce cas-ci **Marie-Eve Couture Ménard** et **Marie-Claude Desjardins**, pour établir les grandes lignes du chantier.

Les travaux du groupe, rendus possibles grâce à une subvention du Fonds d'innovation pédagogique : *Interdisciplinarité et internationalisation du bac-maîtrise en droit et sciences; vers une meilleure réponse aux besoins de formation des étudiants et du marché du travail*, ont donné



lieu à différents constats, notamment quant à la nécessité – plus d'actualité que jamais – du cheminement lui-même. Sa pertinence est non seulement confirmée, mais sera aussi confortée par une nouvelle formule, revue et améliorée, tenant compte de l'évolution des sciences de la vie et, surtout, intégrant plus symbiotiquement les sciences au parcours juridique. « Il fallait vraiment mettre l'accent sur l'interdisciplinarité et permettre un contact avec les deux disciplines plus tôt dans le cheminement; la nouvelle approche est beaucoup plus intégrée que parallèle », précise Mélanie Bourassa Forcier. « Auparavant plus axé sur la santé, le programme embrassera maintenant une définition plus large et inclusive des sciences de la vie pour englober, par exemple, l'alimentation, l'environnement, l'agriculture et les biotechnologies. »

Concrètement, le baccalauréat vise donc à former des juristes plus polyvalents, mais aussi rigoureux, tandis que la maîtrise permet d'acquérir une formation scientifique de base en sciences biologiques, en biologie moléculaire, en biotechnologie et en pharmacologie. L'intégration des deux disciplines permet

d'analyser l'interaction entre les concepts juridiques et scientifiques propres au domaine des sciences de la vie, ainsi que leurs conséquences sociales, et de saisir les valeurs éthiques que touchent les problématiques soulevées.

Au terme du cheminement de quatre ans, les diplômées et diplômés sont fin prêts à intégrer un milieu complexe exigeant des compétences juridiques et un bagage scientifique.

### NOUVELLE STRUCTURE

Afin de favoriser l'interdisciplinarité au sein du programme et d'en améliorer la structure, l'offre de cours a été repensée. Des cours de sciences sont désormais offerts chaque session, et ce dès le premier trimestre, avec l'ajout d'un cours de pharmacologie en début de parcours. L'idée consiste à miser sur les notions les plus pertinentes et à dégager des crédits pour des cours interdisciplinaires. Le contenu de plusieurs cours a ainsi été fusionné (notamment ceux de génie génétique et de biologie moléculaire), afin de favoriser un apprentissage en sciences qui est plus horizontal que vertical.

## SAVIEZ-VOUS QUE ?

Certains chiffres ne mentent pas, tant en ce qui a trait à la formation qu'au placement professionnel après les études.

- 94 % des étudiants ont donné une cote *bon* ou *excellent* à l'ensemble de leur expérience dans l'établissement.
- 95 % des étudiants choisiraient *probablement* ou *tout à fait* le même établissement d'enseignement si c'était à refaire.
- Plus de 90 % des diplômés qui ont répondu au questionnaire se disent *satisfaits* ou *très satisfaits* de leur emploi.
- 97 % des diplômés sont *très satisfaits* et *assez satisfaits* du contenu des activités de formation.
- 98 % des diplômés recommanderaient ce programme.
- 98 % des répondants affirment que leur formation au baccalauréat en droit leur est *utile* ou *très utile* pour répondre aux besoins de leur emploi.

### QUELLES SONT LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS EN DSV?



- Le programme s'appuie plus que jamais sur la force de l'interdisciplinarité.
- Quatre nouveaux cours intégrés de droit et de sciences, ainsi qu'un cours de pharmacologie, ont été ajoutés.
- L'offre de cours en sciences a été revue pour favoriser un apprentissage plus horizontal que vertical.
- Des cours prendront désormais la forme d'écoles d'été (formule intensive).
- À l'automne de la 3<sup>e</sup> année, une session exclusivement constituée de cours optionnels permettra non seulement aux étudiants de choisir trois cours en droit et deux cours en sciences, mais aussi d'opter pour un séjour d'études à l'étranger.
- Afin de faciliter l'accès à une plus grande variété d'offres, le stage coopératif se fera dorénavant à l'automne de la 4<sup>e</sup> année.



## QUATRE NOUVEAUX COURS

À la suite des consultations effectuées par le groupe de travail, quatre nouvelles activités pédagogiques faisant le pont entre droit et sciences, dans des domaines reliés aux débouchés dans le marché de l'emploi, seront ajoutées au cursus. La première s'insèrera dans le baccalauréat, alors que les trois autres s'insèreront dans la maîtrise.

### **DRT 606** **DROIT RELATIF AUX ALIMENTS** **ET AUX PRODUITS DE SANTÉ**

Dans le cadre de ce nouveau cours, il sera question des exigences légales et réglementaires fédérales et provinciales en matière, notamment, de production, de fabrication, de vente, d'étiquetage et de publicité relativement à certains types d'aliments (p. ex., aliments nouveaux et additifs alimentaires), ainsi qu'en ce qui a trait à la mise en marché des produits de santé naturels (p. ex., vitamines et probiotiques). Les étudiantes et les étudiants auront aussi l'occasion d'analyser les rapports entre les acteurs gouvernementaux intervenant dans la mise en œuvre des lois, des règlements et des politiques publiques pertinentes touchant les aliments et les produits naturels (p. ex., Santé Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le MAPAQ). Il en résultera non seulement une acquisition de connaissances relatives au droit et aux politiques publiques applicables, mais aussi une meilleure compréhension du rôle des acteurs en question.

### **BIM 712** **ENJEUX RÉGLEMENTAIRES EN** **SCIENCES DE LA VIE**

Suivant une présentation des technologies et des innovations émergentes en sciences de la vie, notamment en matière de biologie synthétique, de nanomédecine, de bionanotechnologies, de robotique, de prothèses ou d'intelligence artificielle dans un contexte de

réhabilitation, d'impression 3D, d'appareils médicaux, de cellules souches et de procréation assistée, de neurosciences et d'implants cérébraux, d'utilisation des données biométriques, de vêtements intelligents, de thérapie génique et de médicaments biologiques, de tests commerciaux génétiques et d'applications génomiques, les étudiantes et les étudiants saisiront mieux la portée des réglementations et des politiques publiques applicables aux technologies émergentes en sciences de la vie. Ils comprendront aussi davantage les différents contextes scientifique, économique et social liés à l'élaboration et à l'application des cadres réglementaires et normatifs s'appliquant à ces technologies émergentes. La démarche leur permettra de développer un regard critique face aux enjeux liés au développement technologique en sciences de la vie.

### **BIM 715** **BREVETS, INNOVATION ET** **TRANSFERT DE TECHNOLOGIES –** **ÉCOLE D'ÉTÉ**

Ce cours permettra l'acquisition de connaissances relatives au processus de valorisation et de commercialisation des nouvelles technologies dans le domaine des sciences de la vie, l'initiation des étudiantes et des étudiants à la rédaction d'ententes de transfert de technologies, l'analyse des stratégies de mise en marché des nouvelles technologies dans le domaine des sciences de la vie et le développement des réflexes juridiques et des politiques permettant

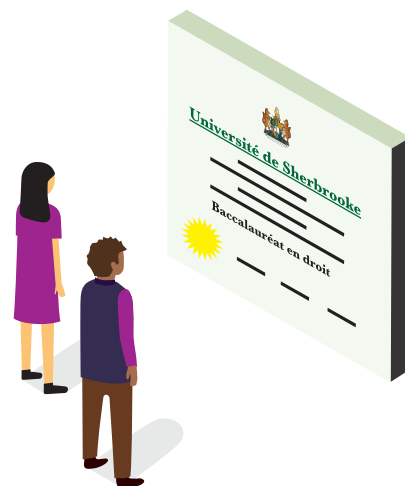
d'accélérer le développement, l'implantation et l'accès aux nouvelles technologies dans le domaine des sciences de la vie. La matière prévoira, entre autres, un survol des incitatifs, des non-incitatifs et des barrières au développement et à la commercialisation de nouvelles technologies dans un système donné, un examen des politiques de propriété intellectuelle d'universités et de centres de recherche situés au Québec, au Canada et dans d'autres juridictions, ainsi qu'une analyse des subventions à la recherche et des politiques d'approbation des essais cliniques.

### **BIM 717** **DONNÉES NUMÉRIQUES ET** **SCIENCES DE LA VIE – ÉCOLE D'ÉTÉ**

Ce nouveau cours illustre très bien l'évolution des besoins dans le secteur des sciences de la vie, puisqu'il répond à une nouvelle préoccupation importante touchant le cadre normatif et éthique applicable aux données numériques dans le domaine. Les étudiantes et les étudiants pourront ainsi mieux comprendre les enjeux reliés à la confidentialité et à la sécurité des données dans un contexte numérique, aux nouvelles technologies de l'information et aux nouveaux modèles d'affaires (p. ex., intelligence artificielle, *big data*, biométrie, objets connectés), ainsi qu'à la numérisation en sciences de la vie. Les apprentissages passeront notamment par l'application des concepts abordés à des situations concrètes.

## TOUJOURS CE SOUCI DE VISER ET D'OFFRIR L'EXCELLENCE

Fortes d'une démarche aussi approfondie que rigoureuse, la Faculté est d'avis que les modifications apportées aux objectifs, à la structure et aux activités pédagogiques du baccalauréat en droit et de ses différents cheminements devraient permettre de proposer une formation encore plus solide. Dans le cas du programme intégré de bac-maîtrise en droit et sciences de la vie, la plus grande interdisciplinarité que ces modifications assurent sera centrale à la plus-value du programme, laquelle se traduira par une offre sur mesure pour un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants intéressés à la fois par le droit et les sciences. Bref, tous les cheminements du baccalauréat gagnent en pertinence et en qualité. Et c'est précisément le but du processus d'évaluation périodique!





3 et 4  
MAI

## TRAVAILLER DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ : ENJEUX JURIDIQUES

Pour ceux et celles qui œuvrent quotidiennement dans le secteur de la santé, les enjeux juridiques sont nombreux et soulèvent des questionnements éthiques et sociaux : vie privée et gestion de l'information dans les établissements, grèves et autres actions collectives, organisation du travail dans un réseau en voie de centralisation et plusieurs autres.

À la confluence du droit de la santé, du droit du travail et du droit et de l'éthique professionnels, le colloque annuel en droit et politiques de la santé, tenu les 3 et 4 mai derniers, a sans contredit permis de jeter un éclairage nouveau sur différents enjeux susceptibles d'émerger dans le cadre du travail des acteurs et des soignants qui collaborent au sein du réseau de la santé et au service des patients.

« Les enjeux juridiques en milieu de travail touchent à plusieurs aspects variés du secteur de la santé. Le comité a donc choisi, pour cette 6<sup>e</sup> édition du colloque annuel, d'aborder certaines questions importantes différemment, c'est-à-dire en les traitant dans la triple perspective du salarié, de l'institution de santé et de l'utilisateur. Qu'elles aient porté sur le droit à la vie privée, le régime des services essentiels ou l'organisation du travail, pour ne donner que quelques exemples, les présentations de haut niveau offertes par des acteurs du milieu ont été très instructives et ont vraiment permis d'alimenter la réflexion, notamment lors des périodes d'échanges », explique **Nicolas Ouimet**, coorganisateur du colloque et coordonnateur du Centre de formation continue de la Faculté de droit.



<sup>1</sup> Me Janie-Pier Joyal, Me Christophe Savoie et le professeur Finn Makela.

<sup>2</sup> Le comité adviseur : Pr Robert P. Kouri, Michaël Gagnon, adjoint à la direction des programmes en DPS, Pr Marie-Eve Couture Ménard, Pr Finn Makela, Pr Louise Bernier et Nicolas Ouimet, coordonnateur du Centre de formation continue de la Faculté de droit.



17 et 18  
MAI

# LA GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ : USAGES ET SENS POUR LE DROIT

Le traditionnel mois des colloques a aussi permis aux membres du Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CR RDG) de rassembler d'éminents spécialistes autour de questions de gouvernance dans le cadre de la première édition de leur colloque annuel. Les rencontres des 17 et 18 mai ont ainsi constitué une belle occasion d'explorer cinq thèmes touchant ou illustrant la gouvernance de proximité.

Sous le thème de la **Santé**, les participants ont notamment approfondi les liens de proximité entre l'État, l'industrie et les consommateurs en santé publique, en se servant comme exemple de l'encadrement des pratiques publicitaires de l'industrie. Il a ensuite été question de la reconnaissance des **Municipalités** comme gouvernements de proximité. En matière d'**Environnement**, on s'est penché sur l'acceptabilité sociale comme critère décisionnel de la gouvernance de proximité. On s'est aussi interrogé, sous le thème de la **Justice pénale**, sur la façon de relier à la gouvernance de proximité la justice thérapeutique et les tribunaux spécialisés en contexte pénal. Finalement, il a été question des mécanismes de proximité

mis en place aux fins du financement du **Développement** et dans le cadre des échanges dettes-développement.

La question de la gouvernance de proximité est visiblement complexe et les angles d'analyse, nombreux, mais l'objectif du colloque était justement de saisir les enjeux et les défis que pose au droit et à la discipline juridique le recours à la proximité dans et par l'action publique, que ce soit par des modes juridiques traditionnels ou par des mécanismes novateurs. Il devenait donc extrêmement intéressant d'examiner les divergences et les convergences du recours à la proximité dans divers domaines du droit et d'esquisser une cartographie de la gouvernance de proximité.



1 De gauche à droite, les professeurs Guillaume Rousseau, Suzanne Comtois, Stéphane Bernatchez, Véronique Fortin, Pierre-François Mercure, Édith Vézina, Marie-Eve Couture Ménard, Marie-Claude Desjardins et Catherine Choquette, en compagnie de Kayla Brinda, professionnelle de recherche.

2 Bernard Sévigny, maire de Sherbrooke de 2009 à 2017.

# COMMUNAUTÉS MUSULMANES AU CANADA : RELIGION, DROIT ET POLITIQUE

Comment se façonnent les identités des musulmans au Canada eu égard au contexte migratoire et aux politiques d'intégration canadiennes? De quelle manière le droit permet-il de garantir les droits et libertés des personnes de confession musulmane compte tenu des exigences de la neutralité religieuse? De quelle manière le dialogue démocratique permet-il de cadrer les tensions sociétales autour de l'Islam?

Le colloque annuel du Centre de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke (SoDRUS), qui a eu lieu au Campus principal les 3 et 4 mai derniers, a permis de décortiquer différents aspects des problématiques liées aux rapports qu'entretiennent les musulmans avec le cadre juridique et les exigences éthiques de la gestion de la diversité religieuse au Canada. La pertinence de cette interrogation découle directement de la croissance numérique des communautés musulmanes et de la progression notable de leur influence politique,

intellectuelle et économique dans la destinée de leur pays d'adoption.

L'événement a réuni de nombreux spécialistes, membres du SoDRUS et chercheurs d'autres groupes ou centres œuvrant dans différentes disciplines, y compris la science politique, le droit, la sociologie, les études religieuses et les études féministes. Ont également pris part aux discussions des représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que des acteurs communautaires sensibilisés aux enjeux abordés.



*Le colloque fut un moment privilégié pour favoriser les échanges et aborder, dans un cadre académique, des sujets d'actualité tels que la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État, l'islamophobie et la question des cimetières musulmans.*

## COLLOQUE MULTIDISCIPLINAIRE

# QUAND CROYANCES ET SCIENCES S'AFFRONTENT

Les croyances, fondées sur la religion ou d'autres convictions, se retrouvent plus que jamais au centre d'enjeux sociaux, culturels, politiques, juridiques ou économiques, notamment en raison des discussions publiques ou privées sur la laïcité de l'État, l'immigration massive, les droits autochtones, l'environnement, etc. Ces enjeux sont toutefois moins abordés sous l'angle de la science et d'un point de vue juridique. C'est autour de cette prémisse que le professeur **Simon Roy** (LL.B. 1995) a bâti le colloque du 12 janvier.

Pour illustrer la largeur du spectre des thèmes que la journée a permis d'explorer, on peut d'emblée penser à la place accordée, en droit de la santé, aux croyances des soignants, ou bien au possible conflit de croyances entre un patient et ses proches, à la lutte contre l'hésitation vaccinale ou encore au refus de traitement pour les enfants autochtones au profit d'un recours à la médecine traditionnelle. Et que se passe-t-il en

matière de responsabilité pénale devant une croyance erronée? Les enjeux sont aussi nombreux que les réponses, complexes.

Dans un autre ordre d'idées, qu'en est-il du lien entre l'étiquetage alimentaire, les croyances et l'information qui parvient au consommateur? Qu'est-il possible d'inscrire, de taire, d'enjoliver? Est-ce qu'un cadre clair régit l'information accessible au consommateur qui, pour respecter ses

convictions, souhaite acheter des aliments réellement biologiques, des vêtements produits dans un contexte équitable ou des produits sains pour l'environnement? Encore une fois, les réponses ne sont pas simples.

Le colloque a ouvert la porte à une réflexion extrêmement intéressante qu'il sera nécessaire de poursuivre, ici comme à l'étranger.

1 Pr Pierre Noël, Imad Khillo, maître de conférences à Sciences Po Grenoble, Pre Pascale Fournier (Université d'Ottawa), Pr Sami Aoun, Safa Ben Saad, chargée de cours à l'UdeS et coorganisatrice du colloque, et Pre Jennifer Selby (Memorial University).



## PRIX TREMPLIN POUR GENEVIÈVE DUFOUR

# PLACER L'HUMAIN AU CŒUR DU COMMERCE INTERNATIONAL

C'est dans le cadre d'une soirée spéciale organisée pour saluer l'excellence de la recherche à l'UdeS, tenue le 1<sup>er</sup> mai, que le travail acharné de la professeure **Geneviève Dufour** a été récompensé du prix Tremplin dans la catégorie Sciences humaines et sociales. Les prix Tremplin sont remis pour souligner le caractère original des travaux des récipiendaires et leur contribution exceptionnelle à la recherche.

Passionnée de droit international, Geneviève Dufour est véritablement devenue une référence en matière de diplomatie et de commerce international. Ses travaux et sa collaboration avec des organismes et des acteurs du droit international, touchant des questions concrètes, influencent les gouvernements, la société civile et les organisations non gouvernementales en matière de commerce international.

Soucieuse de partager sa passion manifeste et de stimuler la réflexion interdisciplinaire, la

professeure Dufour a cofondé le cheminement de maîtrise en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA). Cette collaboration entre la Faculté de droit et l'École de politique appliquée de l'UdeS illustre très bien la vitalité, la profondeur et la cohérence de sa démarche professionnelle.

Geneviève Dufour s'intéresse aussi tout particulièrement à la prise en compte de l'humain dans le commerce international, notamment les effets du libre-échange sur les conditions sociales ou

l'environnement. Pour elle, le rôle d'un professeur d'université dépasse, et de loin, les murs de son institution d'attache. Si enseigner et faire de la recherche sont des bases précieuses, elles prennent leur sens seulement si elles sont utiles et utilisées dans la société.

À la fois diplomate et progressiste, la professeure Dufour souhaite fournir des solutions juridiques aux personnes œuvrant en négociation et en politique, afin que les accords commerciaux à venir s'adaptent aux êtres humains... et non l'inverse.

## Grand Concours littéraire



## 3<sup>e</sup> ÉDITION DU GRAND CONCOURS LITTÉRAIRE DE L'UdeS

# CATHERINE EGO REMPORTE LE GRAND PRIX UNE SECONDE FOIS

Lors d'une cérémonie tenue au Centre culturel le 16 avril, les prix du troisième Grand Concours littéraire de l'Université de Sherbrooke ont permis de récompenser la plume de cinq auteurs.

**Catherine Ego**, étudiante à la maîtrise en prévention et règlement des différends au Campus de Longueuil et assistante de recherche auprès du professeur **Hervé Cassan**, a ainsi remporté pour une deuxième année consécutive le Grand Prix littéraire de l'UdeS, grâce à sa nouvelle intitulée *Et si, gentiment...* L'auteure a du même coup mis la main sur une bourse d'études de 500 \$, un abonnement au Théâtre de la Ville ainsi qu'un abonnement d'un an au dictionnaire Usito.

Suivant les directives du concours, son texte devait être inspiré par les photos d'André Le Coz, célèbre photographe de plateau ayant croqué le portrait d'une multitude de comédiennes et de comédiens québécois entre 1950 et 1990. Il est accessible à l'adresse suivante : [USherbrooke.ca/dd-culture/concours-litteraire/et-si-gentiment](http://USherbrooke.ca/dd-culture/concours-litteraire/et-si-gentiment).

Bonne lecture!



1 Geneviève Dufour en compagnie du professeur Jean-Pierre Perreault, vice-recteur à la recherche et aux études supérieures.

2 Catherine Ego





# LA CLÉ DE VOS DROITS INSTAURE UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

La clinique juridique universitaire de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, en partenariat avec l'École de travail social, a obtenu une subvention de 15 000 \$ du *Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice* du ministère de la Justice. Cette somme permettra la mise en place d'un projet intitulé « Guide et accompagnement personnalisé pour les plaideurs citoyens devant les cours de proximité de l'Estrie ».

Les personnes non représentées devant les tribunaux sont souvent anxieuses à l'idée de se retrouver devant une Cour de justice, ont souvent peu de moyens financiers et ont difficilement accès à de l'information juridique adaptée à leur situation ou à des renseignements sur les mécanismes en place dans la région. « Les démarches rendues possibles par la subvention obtenue vont vraiment nous permettre d'aider concrètement ces personnes à se retrouver dans le système de justice actuel », explique Me **Déborah Montambault-Trudelle** (LL.B./M.Sc. biologie 2008), coordonnatrice aux cliniques juridiques.

Le projet proposé, qui s'inscrit dans la mission actuelle de la Clé de vos droits, consiste à mettre en place un service d'accompagnement personnalisé, lequel sera assuré par des étudiantes et des étudiants au baccalauréat en droit et en travail social. Les personnes non représentées

qui en feront la demande seront ainsi accompagnées par ces étudiants dans leur recherche d'information juridique et leur interaction avec les instances judiciaires. « Parallèlement à ce nouveau service, nous produisons aussi un guide d'accompagnement informatif et personnalisé, ainsi que diverses capsules vidéos », ajoute Me Montambault-Trudelle.

Ce projet est novateur en ce qu'il est multidisciplinaire. Le jumelage d'étudiants en droit et en travail social pour réaliser les accompagnements permettra une mixité de compétences et un transfert de connaissances interdisciplinaire dans le but de fournir un accompagnement plus approprié aux besoins des plaideurs citoyens. En outre, le jumelage permettra une initiation à la collaboration professionnelle entre avocats et travailleurs sociaux.

Les accompagnements devraient débiter dès l'automne 2018.

**1** À l'arrière : Me Déborah Montambault-Trudelle, coordonnatrice aux cliniques juridiques, et Marie-Claude Desjardins, professeure et cosuperviseure de la Clé de vos droits. À l'avant : Jacynthe L'Espérance-Hamel (Droit), Josianne Dufresne (Droit), Estel Blanchet (Travail social) et Shanny St-Onge (Travail social). Absents de la photo : Véronique Fortin, professeure et cosuperviseure de la Clé de vos droits, Guillaume Rousseau, professeur et cosuperviseur de la Clé de vos droits, et Annie Lambert, professeure et cosuperviseure du projet.

# CENTRE DE FORMATION CONTINUE

FACULTÉ DE DROIT

SAVIEZ-  
VOUS  
QUE ?

Pour en savoir davantage et ne rien manquer des formations à venir, visitez le site Web du Centre de formation continue ([USherbrooke.ca/cfcdroit](http://USherbrooke.ca/cfcdroit)) et suivez sa page Facebook (@CFCDroit.USherbrooke).

## PROCHAINES FORMATIONS

### MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE

Formation de 5 jours

**Du 13 au 17 août 2018**

Campus de Longueuil

### ARBITRAGE CIVIL ET COMMERCIAL

Formation de 5 jours

**Du 20 au 24 août 2018**

Campus de Longueuil

## CONSOLIDATION D'UNE OFFRE DE PLUS EN PLUS COMPLÈTE

# LA FACULTÉ DE DROIT SE DOTE D'UN CENTRE DE FORMATION CONTINUE

Afin de mieux structurer son offre de formation continue et de répondre plus adéquatement aux besoins de ses clientèles, la Faculté de droit a mis sur pied son propre Centre de formation continue (CFC Droit). « C'est un jalon important dans le développement de notre offre de formation continue; le CFC de la Faculté contribuera à un meilleur rayonnement de nos expertises », affirme le doyen **Sébastien Lebel-Grenier**.

Depuis 2001, et plus formellement depuis 2008, la Faculté de droit développe de plus en plus d'activités de formation continue. Son offre est ainsi passée d'une séance de formation par année à environ 30 sur la même période. « En plus des séances intensives, nous offrons de la formation sur mesure aux entreprises et aux associations, des conférences en ligne, des colloques, et nous encadrons une offre de cours crédités en collaboration avec les directions des programmes de 2<sup>e</sup> cycle », précise **Nicolas Ouimet**, coordonnateur du Centre de formation continue.

Le Centre de formation collabore avec des professeurs réguliers, des chargés de cours, des praticiens et aussi avec le Centre universitaire de formation continue (CUFC), d'autres facultés de l'Université de Sherbrooke et des partenaires externes afin d'offrir une formation de niveau universitaire adaptée aux milieux de travail.

Concrètement, le catalogue de formations prend continuellement de l'ampleur suivant l'évolution de la demande et de la vaste expertise des spécialistes sur lesquels s'appuie le CFC. À titre d'exemple, on peut penser aux formations en négociation professionnelle ou en médiation, de plus en plus recherchées par de nombreux milieux de travail, et au colloque annuel organisé par les programmes en droit et politiques de la santé, une activité de formation continue unique jouissant aujourd'hui d'un statut d'incontournable pour bon nombre de chercheurs, de spécialistes et d'intervenants du réseau de la santé. Et ce ne sont là que deux exemples illustrant la diversité des formules retenues et des thèmes abordés.

# MIGRATION, FEMMES ET DROIT INTERNATIONAL

Du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin, l'équipe du cheminement de maîtrise en Droit international et politique internationale appliqués (DIPIA) a tenu sa traditionnelle école d'été. Comme chaque année, les spécialistes et conférenciers internationaux réunis pour l'occasion, provenant tant des milieux académiques que professionnels, ont pu aborder diverses questions d'actualité en droit international public.



L'édition de cette année s'articulait autour de deux grands axes. Les deux premières journées ont ainsi permis d'appréhender le thème de la migration sous différents angles, y compris le droit des réfugiés, la traite des êtres humains et les demandes d'asile. Par la suite, les discussions ont basculé vers l'analyse de la situation des femmes, notamment en ce qui a trait à certaines inégalités, à la reconnaissance ou à la protection de certains droits et à la réalité du monde des relations internationales.

C'est ce deuxième thème qui a servi, comme l'an dernier, de cadre à la conférence Katia-Boustany, puisque l'édition 2018 de cette activité organisée par la Société québécoise de droit international (SQDI) portait sur *Les femmes et les situations de vulnérabilité extrêmes*.

## CHAIRE DE RECHERCHE ET NOUVELLES PARUTIONS

# UNE BELLE VITRINE DE LA VITALITÉ DE LA RECHERCHE

C'est dans le cadre d'un cocktail regroupant différents acteurs de la recherche, tenu le 22 mars dernier, que la Chaire de recherche Droit, religion et laïcité a officiellement été renouvelée. Le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** a ainsi profité de l'occasion pour en féliciter le titulaire, le professeur **David Koussens**. « Cette chaire particulièrement productive constitue une vitrine exceptionnelle de la vitalité de la recherche à la Faculté. »

Le professeur Koussens a d'emblée salué le travail des étudiantes et des étudiants qui l'appuient et permettent à la Chaire d'être à ce point active, levant au passage son chapeau à Bertrand Lavoie, Sara Teinturier, Safa Ben Saad et Corentine Navennec. Il a aussi remercié la Faculté et le vice-rectorat à la recherche et aux études supérieures, représenté pour l'occasion par le vice-recteur, Jean-Pierre Perreault, et le vice-recteur adjoint, Jean-Pascal Lemelin. « La réalité juridique de la laïcité ne correspond pas forcément aux représentations sociales du pluralisme. C'est pourquoi, au cours des cinq

prochaines années, nous essaierons notamment de comprendre les terrains, les acteurs et les vocabulaires de la laïcité. »

S'ensuit une cérémonie informelle pour souligner de nouvelles parutions, dont la 4<sup>e</sup> édition d'un ouvrage de référence central en droit de la santé, signé par le professeur **Robert P. Kouri** (LL.L. 1965) et la professeure associée et émérite **Suzanne Philips-Nootens**, *L'intégrité de la personne et le consentement aux soins*.

Ont également été mis à l'honneur deux ouvrages collectifs. Le premier, dirigé par la professeure



**Hélène Mayrand** (LL.B. 2006) et Me Hugues Langlais, regroupe le travail de neuf auteurs et constitue un premier ouvrage québécois traitant d'un sujet d'actualité : *Le Droit de l'immigration et de la citoyenneté*. Le second, dirigé par le professeur **Guillaume Rousseau** (LL.B. 2003, LL.D. 2012) et **Éric Poirier** (LL.M. 2015), doctorant à la Faculté, avec la collaboration de **François Côté** (LL.B. 2007, J.D. 2008, M.Sc. biologie 2010) et de **Nicolas Proulx** (LL.B. 2015, LL.M. 2017), innove également en devenant un premier ouvrage abordant spécifiquement *Le droit linguistique au Québec*.

1 Denise Otis (LL.B. 1981), agente de protection, Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies.

2 De gauche à droite, Émilie Hetreau, doctorante à l'Université d'Angers, Geneviève Dufour, Kristine Plouffe-Malette (LL.D. 2017), postdoctorante à l'Université McGill, David Pavot, chargé de cours à l'UdeS, Bérangère Taxil, professeure à l'Université d'Angers et Juge-assezesseure à la Cour nationale du droit d'asile de France, Sébastien-Lebel-Grenier, Denise Otis et Philibert Baranyanka, professeur à l'Université du Burundi et postdoctorant à l'UdeS.

3 David Koussens



# PRÈS D'UN MILLION DE DOLLARS AU SOUTIEN DE LA RECHERCHE

La recherche se porte merveilleusement bien à la Faculté et il s'agit d'une grande source de fierté. Ses acteurs sont dynamiques, prolifiques et plus que jamais soutenus financièrement par divers organismes conscients de cette vivacité. Les retombées sont ainsi nombreuses.

D'une part, le droit progresse, et d'autre part, les étudiantes et les étudiants intéressés par la recherche reconnaissent de plus en plus la Faculté et ses chercheuses et chercheurs comme un pôle d'attraction. Opère ensuite le phénomène de la terrasse ensoleillée : les clients attirent les clients, de la même façon que la recherche de qualité attire les gens de qualité!

### CRSH SAVOIR

Pour mener à bien des travaux sur l'interdisciplinarité dans la discipline juridique, sur la gouvernance de proximité ou sur l'adaptation du droit de la gouvernance aux changements climatiques, les professeurs **Louise Lalonde** (LL.B. 1984), **Stéphane Bernatchez** et **Catherine Choquette**, avec qui collaboreront la plupart des membres du Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CRRDG), se partageront près de 650 000 \$.

### FQRSC RELÈVE PROFESSORALE

Quant à elles, les professeurs **Alexandra Popovici** et **Hélène Mayrand** (LL.B. 2006) pourront poursuivre leurs recherches sur, respectivement, la responsabilité fiduciaire en droit civil québécois et les approches critiques du droit en lien avec le développement des hydrocarbures au Québec, et ce, grâce à deux subventions totalisant quelque 84 000 \$.

### MITACS ACCÉLÉRATION

S'ajoutent la professeure **Geneviève Dufour** et le chargé de cours **David Pavot**, qui auront la chance de compter sur trois subventions totalisant 60 000 \$, en partenariat avec McCarthy Tétrault et l'Association de l'aluminium du Canada, pour approfondir des questions touchant, entre autres, l'industrie canadienne et les accords de libre-échange, l'aluminium « vert » ainsi que la redéfinition des relations économiques par l'administration Trump et son incidence sur le secteur de l'aluminium au Canada.

Aux trois blocs ci-dessus viennent évidemment s'ajouter bon nombre d'autres subventions, notamment de la part de la Fondation du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires, reconnaissant et appuyant le travail d'autres professeures et professeurs. La nomenclature complète est accessible dans le Fil de la recherche, sur le site Web de la Faculté, ainsi que dans le Carnet de la recherche à paraître cet automne.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

**VÉRONIQUE FORTIN OBTIENT LA BOURSE DE RECHERCHE CHARLES-D.-GONTHIER**

L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) a récemment annoncé que la Bourse de recherche Charles-D.-Gonthier était cette année octroyée à **Véronique Fortin**, professeure à la Faculté et membre du **Laboratoire pour la recherche critique en droit**.

Les résultats de son projet de recherche, intitulé *Les tribunaux en santé mentale : la justice comme service?*, seront présentés à la conférence annuelle de l'ICAJ, sous le thème de la santé mentale, qui aura lieu à Ottawa du 17 au 19 octobre 2018.

Félicitations!



1

1 Véronique Fortin



# NOUVELLES PARUTIONS



**Catherine Choquette\*** et **Véronique Fraser\*\***, *Environmental Mediation: An International Survey*, Oxon, Routledge Research in International Environmental Law, 1<sup>re</sup> édition, 2018, 220 p.

\* Professeure à la Faculté

\*\* Professeure à la Faculté

La médiation environnementale continue de se développer dans différentes juridictions à travers le monde afin de prévenir ou de résoudre des différends en évitant les inconvénients associés aux solutions juridictionnelles. L'ouvrage adopte une approche comparative pour explorer le cadre juridique de la médiation environnementale et met l'accent sur les procédures judiciaires, administratives et privées, ainsi que sur les critères d'accréditation des médiateurs dans divers systèmes à l'échelle internationale. Il analyse aussi certaines considérations pratiques propres aux médiateurs environnementaux en examinant l'efficacité de différents processus de médiation.



**Robert P. Kouri\*** et **Suzanne Philips-Nootens\*\***, *L'intégrité de la personne et le consentement aux soins*, 4<sup>e</sup> édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2017, 936 p.

\* Professeur à la Faculté

\*\* Professeure associée et émérite

Cet ouvrage s'intéresse au consentement à tous les types de soins. Les auteurs analysent les conditions légitimant une intervention sur la personne, que celle-ci soit d'ordre thérapeutique, ou non thérapeutique, ou encore effectuée dans l'intérêt d'autrui, qu'elle concerne un sujet apte ou un sujet, mineur ou majeur, inapte. L'enfant conçu, ou encore l'embryon hors du corps de sa mère, sont également au cœur des préoccupations des auteurs. Les sanctions pour absence ou vice de consentement sont aussi abordées.



**Lorraine Derocher\***, *Intervenir auprès de groupes sectaires ou de communautés fermées. S'outiller pour protéger les enfants*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2018, 132 p.

\* Chercheure partenaire du SoDRUS et professeure associée au Centre d'études du religieux contemporain

Conçu en collaboration avec des professionnels qui ont eu à intervenir dans les communautés sectaires ou fermées, le présent ouvrage est le fruit de longs échanges, de discussions et de réflexions sur les approches à privilégier lorsque des enfants qui vivent au sein de ces milieux sont en difficulté. Il s'adresse à une clientèle diverse et, principalement, aux intervenants des secteurs de l'éducation, de la sécurité publique, des services sociaux, de la santé et du milieu communautaire.



**Jean-François Roberge\*** et Lise Casaux-Labrunée, *dir. Pour un droit du règlement amiable des différends. Des défis à relever pour une justice de qualité*, Paris, LGDJ, Lextenso éditions, 2018, 490 p.

\* Professeur à la Faculté

Cet ouvrage explore la contribution possible du règlement amiable des différends à la justice d'aujourd'hui. Il souligne les principaux défis à relever pour assurer la qualité de cette forme de justice : l'accès des citoyens à une justice plurielle, l'éducation aux modes de règlement amiable des différends, l'implication des parties prenantes dans le règlement des conflits, l'équité des procédés et la formation d'intervenants qualifiés. Enrichi des analyses d'auteurs québécois partageant les avancées nord-américaines liées à la « justice participative », il vise aussi à favoriser le développement, en France, d'une politique favorable aux modes de règlement amiable.



**Pascal Fréchette\***, *La restitution des prestations*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2018, 566 p.

\* Professeur à la Faculté

Cet ouvrage est le premier, en droit québécois, à approfondir le thème de la restitution des prestations, un concept émergent en droit des obligations. Geste simple en apparence, le fait de « rendre ce qui a été reçu » soulève en réalité des difficultés importantes liées notamment au passage du temps. L'anéantissement du contrat, la réception de l'indu et l'impossibilité d'exécuter une obligation en raison d'un événement de force majeure ne sont que quelques-uns des cas visés.



**Guillaume Rousseau\*** et **Éric Poirier**, *Le droit linguistique au Québec*, Montréal, LexisNexis, 2017, 606 p.

\* Professeur à la Faculté

Le droit linguistique au Québec est un domaine des plus vastes. Pour le comprendre dans toute son ampleur, cet ouvrage aborde l'historique de ce droit, ses fondements théoriques, ses liens avec le droit international ainsi que ses aspects relatifs aux ordres professionnels, à leurs membres et aux entreprises d'utilité publique, à l'État et aux municipalités, à l'enseignement, au travail, au commerce et aux affaires, aux recours et aux modes privés de prévention et de règlement des différends.



## Aux Éditions de la RDUS

*Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, Volume 46, Numéro 2, Sherbrooke, Éditions de la RDUS, 2018, 450 p.

Ce numéro publie des textes faisant suite au colloque *Les pandémies et le droit*, tenu à la Faculté en novembre 2015, ainsi que des textes suivant la 10<sup>e</sup> édition de la journée d'étude de l'Institut d'été de jurilinguistique, qui a eu lieu en juin 2016 à l'initiative du Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé.



# LE DROIT DES BIENS SOUS FORME DE QUESTIONS : CAHIER D'EXERCICES DE DROIT COMPARÉ

Par Mathieu Devinat

## MATIÈRE GRISE

**Mathieu Devinat** est professeur à la Faculté de droit depuis 2005. Il enseigne au baccalauréat les cours de droit des biens, d'interprétation des lois et plus récemment de légistique, et il anime des séminaires de méthodologie de la recherche dans le cadre du programme de maîtrise (LL.M.) de type recherche. Outre ses enseignements, il s'intéresse à la jurilinguistique (rapports entre le droit et les langues), à l'histoire du droit et au droit comparé, domaines dans lesquels il poursuit ses travaux de recherche. Le projet dont il est question s'inscrit dans une réflexion qui allie ses intérêts pour la pédagogie et le droit comparé, et vise à créer un outil qui permettrait d'apprendre « la comparaison » des systèmes juridiques d'une manière concrète et appliquée.

La littérature juridique dans le domaine du droit comparé est généralement le produit d'experts juristes qui font état des similitudes et des différences entre les systèmes juridiques, parfois en tentant d'établir de grandes « synthèses » qui les réunissent ou, au contraire, d'identifier des lignes de fractures qui les opposent. Le lecteur y trouve alors une réflexion aboutie et des conclusions toutes faites, qui ne lui permettent pas, du moins pas immédiatement, de prendre connaissance du contenu de chacun des systèmes juridiques abordés et d'apprécier « par lui-même » les différents raisonnements juridiques qu'ils retiennent dans un domaine donné. En d'autres termes, il n'apprend pas à *faire* de la comparaison ni à *connaître* chacun des systèmes juridiques à partir de leurs sources. C'est en vue de pallier cette lacune qu'a été conçu le cahier d'exercices de droit comparé.

Le projet de rédiger un ouvrage de droit comparé en droit des biens a été lancé en 2013 avec un collègue, Michel Boudot, professeur à l'Université de Poitiers. Pour le concevoir, nous nous sommes inspirés des travaux du professeur Thomas Kadner Graziano, de l'Université de Genève (*Le contrat en droit privé européen : exercices de comparaison et d'harmonisation*, 2<sup>e</sup> éd. Bruxelles, Bruylant, 2010). Ce dernier avait déjà publié plusieurs ouvrages en droit des obligations, dans lesquels on trouve des exercices et des cas pratiques devant être résolus à partir de plusieurs sources de droit nationales. Avec la bénédiction et la collaboration du professeur Graziano, nous avons entrepris de rédiger un ouvrage similaire, mais dans le domaine du droit des biens.

Concrètement, l'ouvrage est construit autour de huit thèmes qui, en raison de leur présence dans les différents systèmes juridiques, nous paraissent se prêter aisément

<sup>1</sup> <sup>2</sup> Séminaire de travail



à une comparaison. C'est ainsi que nous avons dressé une liste de thématiques, telles que le transfert de propriété, la découverte d'un trésor ou d'un bien perdu, l'accession, la prescription et d'autres, pour ensuite formuler des cas pratiques suivis de questions. Pour y répondre, l'étudiant doit consulter les différentes sources de droit national (p. ex., le Québec, la France, l'Espagne ou l'Allemagne) que nous avons colligées, à la fois dans leur version d'origine et dans une version traduite. L'ouvrage ne comporte pas de solutions au problème, ce qui implique que l'étudiant est incité à comparer *par lui-même* les systèmes nationaux, à en apprécier les différences et les ressemblances, quitte à ce qu'il puisse, par la suite, jeter un regard critique sur son propre système juridique.

Par exemple, en matière d'accession mobilière, on trouve le cas suivant : « Un mécanicien répare sa propre automobile en utilisant des pièces provenant de voitures différentes. Il a ainsi reconstruit le moteur à partir de plusieurs éléments, dont certains avaient été retirés de la voiture de sa cliente. La voiture est dorénavant complète et fonctionnelle et le mécanicien s'en prétend propriétaire. En retour, sa cliente réclame les pièces retirées de la voiture dont elle est propriétaire. » On pose alors la question de savoir qui serait propriétaire de la voiture et des pièces. Et si, en l'occurrence, la cliente peut être compensée.

Du point de vue québécois, la solution est relativement simple. En effet, le *Code civil du Québec* prévoit à l'article 971 que le propriétaire du nouveau bien créé à partir de deux biens différents, comme c'est le cas ici, serait celui qui aurait contribué « davantage à sa constitution », vraisemblablement le propriétaire de la voiture<sup>1</sup>, qu'il soit de bonne ou de mauvaise foi. En

*Il nous paraissait important d'obtenir la participation d'un grand nombre de collaborateurs-experts provenant de plusieurs pays ou de systèmes nationaux de manière à refléter la diversité des raisonnements possibles à l'égard d'une même question juridique.*

*Pour cette raison, nous avons établi une liste préliminaire de 20 systèmes juridiques, autres que le Québec, susceptibles d'être représentés, à savoir : la Belgique, le Canada (provinces de common law), l'Angleterre, la France, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, le Brésil, l'Argentine, le Japon, l'Écosse, la Pologne, la Slovaquie, le Liban, la Turquie, le Luxembourg, la Roumanie, la Louisiane et les Pays-Bas.*

retour, il aurait une obligation de compenser les clients, en payant la valeur des pièces utilisées<sup>2</sup>.

Ce qui est intéressant, lorsqu'on compare la solution québécoise avec celle des autres systèmes juridiques répertoriés, c'est que l'on se rend compte que pour un bon nombre d'entre eux (Allemagne, Suisse, Slovaquie, Afrique du Sud, entre autres), la solution de principe serait de donner un droit de propriété à la fois au propriétaire de la voiture et à la fois aux propriétaires des pièces, établissant ainsi un régime de copropriété. Ce qui donne aux propriétaires des pièces des droits plus « forts », si l'on peut dire, que ceux offerts en droit québécois. Certains systèmes juridiques sont aussi foncièrement originaux. L'étude du régime juridique espagnol, par exemple, permet de constater que ce dernier va sanctionner la malhonnêteté apparente du mécanicien. Dans ce système, on prévoit le principe suivant : « Si le propriétaire de la chose principale a agi de mauvaise foi, le propriétaire de l'accessoire peut réclamer la valeur du bien ou peut demander qu'il soit séparé même si cela entraîne la destruction du bien principal<sup>3</sup> »!

En étudiant chacune des sources nationales, l'étudiant peut ainsi approfondir sa compréhension de ses « propres » solutions, en les comparant à celles retenues dans d'autres systèmes juridiques. L'étudiant québécois sera alors en

mesure de s'interroger sur les avantages et les inconvénients de la solution du *Code civil du Québec* : en quoi la propriété du nouveau bien est-elle préférable, ou non, à la solution de copropriété? Il peut même en tirer des conclusions plus critiques : pourquoi, en effet, le *Code civil du Québec* ne sanctionne-t-il pas la mauvaise foi de celui qui provoque l'accession? En définitive, notre projet vise à fournir aux étudiants un outil qui leur permettra d'apprécier la diversité des solutions *possibles* pour résoudre des difficultés relatives à un domaine du droit, le droit des biens, et de mieux saisir les caractéristiques de leur propre système juridique.

Depuis que le projet a été entamé au mois de septembre 2013, nous avons répertorié différents textes juridiques nationaux portant sur le droit des biens et réuni des juristes experts en droit des biens de différentes nationalités (Suisse, Slovaquie et Allemagne, entre autres) en vue de concevoir les cas pratiques d'une manière qui puisse être transposable dans chacun des systèmes juridiques.

<sup>1</sup> Art. 971 C.c.Q. : « Lorsque des meubles appartenant à plusieurs propriétaires ont été mélangés ou unis de telle sorte qu'il n'est plus possible de les séparer sans détérioration ou sans un travail et des frais excessifs, le nouveau bien appartient à celui des propriétaires qui a contribué davantage à sa constitution, par la valeur du bien initial ou par son travail. »

<sup>2</sup> Art. 973. C.c.Q. : « Le propriétaire du nouveau bien doit payer la valeur de la matière ou de la main-d'œuvre à celui qui l'a fournie. »

<sup>3</sup> [TRADUCTION] Art. 379 du Code civil espagnol.



Par les membres  
de l'équipe

# FOCUS ÉTUDIANT



## LE BUREAU D'ASSISTANCE JURIDIQUE INTERNATIONALE (BAJI)

# LA DÉFINITION MÊME D'UNE FORMATION APPLIQUÉE

En octobre 2017, le Bureau d'assistance juridique internationale (BAJI) de l'Université de Sherbrooke s'est vu confier le mandat – un mandat bien réel – de produire un rapport concernant les motivations pouvant jouer en faveur ou en défaveur d'un engagement du Canada à l'égard du projet de Pacte mondial pour l'environnement.

À titre d'étudiantes au programme en Droit international et politique internationale appliqués (DIPIA) et de membres de l'équipe du BAJI, nous avons dû effectuer un travail d'analyse juridique et politique sur une période d'environ trois mois. Afin de produire un rapport complet, nous avons examiné l'ensemble des articles du projet de Pacte mondial pour l'environnement, en les comparant au droit interne canadien et aux engagements internationaux antérieurs du Canada, de façon à déterminer où, et dans quelle mesure, un article pourrait poser problème.

### LES ENJEUX

Les principaux enjeux susceptibles de freiner l'adhésion du Canada au projet de Pacte mondial pour l'environnement touchent les obligations actuelles du pays sur la scène internationale. Certains articles du projet créent de nouvelles obligations ou contiennent des termes plus contraignants en droit international, alors que d'autres articles prévoient des principes que le Canada a toujours refusé de reconnaître, notamment le principe de précaution. Le Canada pourrait également refuser

d'adhérer au projet de Pacte mondial en raison de la pression exercée par certains lobbys, majoritairement dans les domaines du pétrole ou des OGM.

### L'EXPÉRIENCE

La recherche, la rédaction et la révision nous ont permis d'acquérir des connaissances plus approfondies sur le droit régissant l'environnement, tant au niveau national qu'au niveau international. Nous devons d'abord mieux comprendre ce droit avant d'amorcer des recherches plus spécifiques au texte du projet de Pacte, notamment quant au principe de précaution et au droit à un environnement sain.

Par ailleurs, nous avons appris que le fait de travailler à neuf personnes comporte son lot de défis. Du style de rédaction au choix des mots, en passant par la mise en forme, tout différerait pour chacune d'entre nous... et c'est toujours plus long quand il faut faire des compromis! Aussi, nous savons maintenant que la rédaction d'un rapport professionnel est très différente de celle d'un travail dans le cadre d'un cours. Dans ce dernier cas, nous remettons le travail et recevons un résultat, ce qui met fin au processus.

Dans le premier cas, nous remettons le rapport et recevons des corrections à apporter. Une fois les corrections effectuées, d'autres suivent et ainsi de suite. L'exercice prend beaucoup de temps, car chaque mot doit être pesé et utilisé dans son contexte. Il faut être concis et bien réfléchir avant de commencer à rédiger.

### LA FORMATION EN DIPIA

Ce mandat nous a obligées à mettre en application nos connaissances, tant en politique qu'en droit international. Le bagage acquis au DIPIA nous a donc bien servies, notamment pour trouver les sources dans les conventions, la jurisprudence et la doctrine, ainsi que pour comprendre les positions des gouvernements sur certains sujets à travers une analyse politique des discours et des actions du gouvernement fédéral sur le thème de l'environnement. C'est ce qui nous a permis de rendre un rapport d'analyse politique appuyé par des faits juridiques.

Le DIPIA nous forme réellement pour le type de mandats sur lesquels nous travaillons au BAJI et sur lesquels nous serons appelées à travailler dans le futur.

**1** À l'avant : Bezahinibe Micheline Somda, Mathilde Faucher, Ariane Joazard-Bélizaire et Alexandra Ferland. Au centre : Alizée De Sorgher, Megan Leschier, Chloé Beaudin et Julia Poulin. À l'arrière : Rayane Cherfane et Kathia Desmarais.

Par Pascal Morin

**SSP**

**TROIS DIPLÔMÉS  
FONT CONFIANCE AU  
RÉGIME COOPÉRATIF**



## DES STAGIAIRES POUR DÉMARRER LEUR CABINET

Lorsque Me **Audrey Anne Chouinard** (LL.B. 2012) s'est lancée en affaires avec deux autres diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke ainsi que son mentor Me Jean-Philippe Brunet, il ne faisait aucun doute que leur firme se spécialisant dans l'immigration d'affaires et la mobilité internationale, Galileo Partners, allait compter en ses rangs des stagiaires coopératifs sherbrookoïses.

Longtemps associé chez Norton Rose Fulbright, Me Brunet connaissait déjà les bienfaits du régime coop de l'UdeS, ayant vu plusieurs jeunes recrues se faire les dents au sein de ce grand cabinet. Il en allait évidemment de même pour ses nouveaux partenaires, Me **Francis Grignet** (LL.B. 2013), Me **Nicolas Simard-Lafontaine** (LL.B. 2012) et Me Chouinard, tous trois issus du coop. La décision d'offrir un poste de stagiaire dès les débuts de l'entreprise, en septembre 2016, n'a donc pas été difficile à prendre.

« Je crois énormément au régime coopératif parce que je l'ai vécu et parce que ça m'a beaucoup apporté comme avocate en formation », indique avec enthousiasme Audrey Anne Chouinard.

Sa firme, qui est partenaire avec Corporate Immigration Law Firm de Toronto, bénéficie tout autant de l'apport des étudiantes et étudiants, estime la jeune avocate qui représente principalement des sociétés afin de les aider dans leurs efforts de recrutement de talents internationaux.

« Demander à une personne qui a déjà un emploi à temps plein, des avantages sociaux et un salaire fixe d'abandonner sa sécurité pour venir dans un cabinet qui a six mois d'existence, ce n'est pas évident, fait-elle valoir. Il y a non seulement un stress compréhensible pour la

personne qui doit quitter son emploi, mais aussi pour l'entrepreneur qui se demande : est-ce que je vais être capable de garantir du travail à mon nouvel employé qui a, par exemple, deux enfants? »

« En embauchant un stagiaire coop, on a la chance de choisir du personnel d'une grande qualité, mais notre engagement n'est que de quatre mois. C'est une alternative très intéressante pour nous aider à bâtir notre cabinet », ajoute celle qui siège au comité exécutif de la division Québec de la section Immigration de l'Association du Barreau canadien.

En plus des stagiaires réguliers, Galileo Partners compte maintenant 15 employés.

### RECRECITER LA PERLE RARE

Les stages coopératifs peuvent aussi permettre aux employeurs de débusquer des jeunes juristes talentueux qui pourront être embauchés par l'organisation une fois leurs études terminées. C'est justement ce qui s'est produit avec Marc-Alexis Laroche, qui effectuait son deuxième stage chez Galileo Partners cet été.

« Nous l'avons laissé faire son processus pour la course aux stages du Barreau. Il avait de belles offres devant lui, mais il a finalement décidé

de faire ses trois stages coop ainsi que celui du Barreau avec nous. Nous lui avons offert un poste d'avocat après sa diplomation en 2020! »

Pour séduire et intéresser les étudiants à sa pratique, Galileo Partners offre des stages très concrets, permettant même aux futurs avocats de piloter certains dossiers simples d'un bout à l'autre.

« Dès leur arrivée, nous leur donnons une formation sur l'immigration parce que ce n'est pas nécessairement une spécialité qu'ils voient beaucoup à l'Université, explique Me Chouinard. Comme nous faisons beaucoup de volume – nous ne traitons pas un grand dossier pharmaceutique échelonné sur quatre ans, par exemple, mais bien plusieurs petits dossiers de permis de travail, de permis d'étude, de famille, etc. –, ils peuvent voir la vie d'un dossier du début à la fin durant leur stage de quatre mois. On y va par étape afin qu'ils apprennent les rouages de notre pratique. »

« Ce qu'on leur offre, c'est de parler à des clients et de gérer un nombre de dossiers élevés, d'obtenir des acquis en rédaction, tant en anglais qu'en français. Généralement, c'est très long dans d'autres cabinets avant que les stagiaires rencontrent un client. Ici, ce n'est pas le cas », termine la jeune femme d'affaires.

**1** De gauche à droite, Me Nicolas Simard-Lafontaine, Me Audrey Anne Chouinard, Me Francis Grignet, Anne-Philippe Houle, Marc-Alexis Laroche et Jules Arsenault.





# PORTRAIT

Par Jean-Christophe Imbeau



Récemment, j'ai eu la chance de m'entretenir avec un ancien diplômé de la Faculté bien connu de ses confrères et consoeurs, **Simon Jolin-Barrette** (LL.B. 2009, J.D. 2009, LL.M. 2011), fier député du comté de Borduas et porte-parole en matière de justice, entre autres, pour le 2<sup>e</sup> parti d'opposition à l'Assemblée nationale. Il faut dire que ce rôle lui va très bien. Déjà détenteur d'un baccalauréat en droit, d'un *Juris Doctor*, puis d'une maîtrise en droit de notre Faculté, il a également complété une maîtrise en administration publique à l'École nationale du même nom. À dire vrai, durant nos échanges, je me suis demandé s'il s'était toujours collé au droit dans son parcours où si ce n'était pas plutôt le droit qui s'était collé à lui...

**1** Jean-Christophe Imbeau et Simon Jolin-Barrette

## RENCONTRE AVEC SIMON JOLIN-BARRETTE, DÉPUTÉ DE BORDUAS

# LA PASSION, L'ENGAGEMENT ET L'ÉQUILIBRE

Dès mon arrivée à son bureau de comté, à Beloeil, Simon m'a mis à l'aise et m'a interrogé sur mon propre parcours, mes intérêts et mes aspirations alors que nous arrangions nos cols de chemises pour la prise de photos. C'est à ce moment que je lui ai mentionné mon intérêt pour la politique et les enjeux d'actualité, d'où ma volonté de le rencontrer. Ça donnait le ton à une rencontre amicale et fort enrichissante!

Premier constat : il faut être passionné pour réussir. Son amour pour l'appareil public et sa volonté d'être un vecteur de changement lui viennent de son passage au Cégep Édouard-Montpetit, alors qu'il a pu effectuer un voyage de trois semaines en Suisse dans le cadre d'un programme spécifique pour les jeunes ayant une ouverture sur le monde et un intérêt marqué pour la politique. À cette époque, il travaillait déjà sur un projet de fédéralisme comparé et s'intéressait aux différentes constitutions du monde. Cette passion pour les lois et le droit et cette compréhension de la structure gouvernementale se sont donc petit à petit transformés en volonté de changer les choses au quotidien, et ce, « sans nécessairement faire le choix d'être en politique active au départ », m'a-t-il dit. Encore à ce jour, les responsabilités qui lui sont confiées et son espoir de voir de nouveaux projets de loi adoptés sur des sujets aussi vastes que la réforme du droit de la famille, ou encore sur la marge de manœuvre qu'ont les étudiants au sein des cliniques juridiques, le motivent comme député.

Deuxième constat : j'ai été grandement marqué par son sens de l'engagement et par la connaissance qu'il a de ses dossiers. J'ai vu chez lui qu'il avait à cœur les gens de son comté et

qu'il tentait de les aider – un changement à la fois. Présent à Québec du mardi au jeudi, il passe les quatre autres journées sur la route ou au bureau, à rencontrer des représentants de différents milieux, à lire et relire les projets de loi avec sa vision de juriste, mais aussi de citoyen, et à participer à un maximum d'activités avec les résidents de son comté. De son propre aveu, il m'a rappelé que le travail de député n'était pas uniquement d'être présent au Salon bleu, mais d'abord et surtout sur le terrain, à l'écoute des électeurs. Les discussions au Salon sont le reflet des conversations et des problématiques vécues à l'extérieur et dont les députés sont porteurs, au-delà de la partisanerie politique. « Peut-être avons-nous parfois tendance à l'oublier; d'entendre un député nous le rappeler d'une manière aussi convaincante donne envie de s'investir », lui ai-je dit. Justement, la partisanerie n'a jamais constitué pour lui un frein ou été à l'origine de certaines déceptions, puisque de bons échanges ont lieu en caucus et qu'il y a toujours possibilité de demander certains amendements au besoin. « On y trouve toujours satisfaction. De toute façon, il n'est pas possible d'être en parfait accord avec toutes les positions d'un parti ou d'un autre, alors on essaie d'y apporter son grain de sel », me répond-il.

Et l'équilibre, dans tout ça ? L'ancien étudiant de la Faculté de droit réussit tout de même à y trouver son compte et encourage tous les jeunes universitaires motivés à foncer, peu importe l'endroit. Malgré son horaire chargé, Simon réussit à profiter du temps avec sa petite fille d'un an, à parcourir les pistes cyclables de la Montérégie et à revoir les diplômés de la Faculté... même ceux qui n'ont pas encore terminé!





DROIT

# PLACE AUX DIPLOMÉS



1



2



3



4

## SE BATTRE CONTRE SOI-MÊME, POUR LES AUTRES

Par Stéphanie Raymond

Traverser le Canada à vélo en 63 jours, c'est l'objectif un peu fou que s'était donné **Stéphane Reynolds** (LL.B. 1994, MBA 2009), avocat et diplômé de la Faculté. Outre le défi lancé à lui-même, sa motivation première consistait à récolter des fonds pour **Autisme Estrie et la Maison Aube-Lumière**.

141 km de vélo par jour en moyenne, pour un total de 8 888 km. À 50 ans et après 10 ans de préparation, Stéphane Reynolds a réussi l'exploit du 1<sup>er</sup> mai au 3 juillet dernier.

Les causes qu'il a choisies lui tiennent particulièrement à cœur : « Mon frère a un fils atteint du syndrome d'Asperger, et Autisme Estrie dispose de peu de moyens pour venir en aide aux enfants autistes. Aussi, le cancer a emporté mon bon ami Sébastien Duchesne, à 45 ans seulement, et c'est pourquoi je voulais aider la fondation qui porte son nom à la Maison Aube-Lumière. » Son objectif : amasser 25 000 \$.

Le 1<sup>er</sup> mai, Me Reynolds partait de Sherbrooke en direction de Terre-Neuve, sous les encouragements

de sa famille et de ses amis. Le 19 mai, arrivée à la grande île après avoir avalé 2 540 km. Puis, avion vers Vancouver, et reprise du vélo pour la difficile traversée des Rocheuses – portion de 18 jours heureusement effectuée en compagnie de sa conjointe –, l'interminable course à travers les Prairies et, enfin, les « derniers » kilomètres le menant jusqu'à Sherbrooke, pour une arrivée le 3 juillet.

« Je sais que j'aurai des moments ardu, disait-il avant son départ. Mais une personne qui vit avec l'autisme ou le cancer, c'est tous les jours qu'elle vit des situations difficiles. » Ainsi, chaque jour, il roulait avec des noms bien précis en tête et menait en quelque sorte le combat avec eux.

Pour plus de détails et de photos du périple de Stéphane Reynolds, consulter sa page Facebook @Reyste67.

1 Stéphane Reynolds, près de la tour Cabot surplombant St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador.

2 Départ de Sherbrooke!

3 Crowsnest Pass, Alberta.

4 Grand Valley Park, Brandon, Manitoba.



# PATRICK OUELLET ET MATHIEU PICHÉ-MESSIER INTRONISÉS *FELLOWS*

## PLACE AUX DIPLÔMÉS

Dans le cadre de la très solennelle cérémonie de cette année, tenue à Phoenix en mars dernier, deux diplômés de la Faculté ont eu l'honneur de voir leur nom ajouté à la liste sélecte et prestigieuse de l'American College of Trial Lawyers (ACTL) : Me **Patrick Ouellet** (LL.B. 1998) et Me **Mathieu Piché-Messier** (LL.B. 1997).

Fondé en 1950, l'ACTL se targue de regrouper les meilleurs plaideurs des États-Unis et du Canada. L'organisme récompense ainsi des avocats chevronnés présentant un parcours d'exception. Les candidatures soumises font l'objet d'une enquête minutieuse de près d'un an, menée auprès de pairs, afin que soient uniquement sélectionnés des avocats maîtrisant l'art de la plaidoirie, faisant montre d'une éthique, d'un professionnalisme, d'une courtoisie et d'une collégialité remarquables et, surtout, respectant une moralité sans faille.



### **PATRICK OUELLET**

Associé au sein du cabinet Woods depuis 2006, Me Ouellet présente une feuille de route exceptionnelle, tant devant les tribunaux de première instance qu'en appel. Il pratique dans les domaines de l'arbitrage et du litige commercial, corporatif et civil, et il possède une vaste expertise dans les litiges touchant les valeurs mobilières, les télécommunications, les recours collectifs, la construction et les conflits entre actionnaires.

En 2016 et en 2018, suivant des recherches et des consultations approfondies auprès de collègues juristes, il est nommé « Avocat plaideur de l'année au Québec » par Benchmark Canada. Il figure également au classement des meilleurs avocats de litige au Québec selon diverses publications, notamment Lexpert® et Chambers Canada.



### **MATHIEU PICHÉ-MESSIER**

Me Piché-Messier est chef du groupe de litige commercial au sein du cabinet BLG de Montréal. Il exerce dans tous les domaines du litige et de l'arbitrage relatifs au droit commercial, y compris la fraude, la haute technologie, l'espionnage industriel, le vol d'identité, la propriété intellectuelle, le divertissement, la concurrence et l'examen des investissements étrangers, les technologies de l'information, le respect de la vie privée, la protection des renseignements personnels et la cybersécurité.

Son travail remarquable a souvent été reconnu par ses pairs, notamment par Best Lawyers® (litige en droit des sociétés et droit commercial), Benchmark Canada et Lexpert®. Il est à ce jour l'un des plus jeunes avocats à avoir été admis au sein de l'ACTL.



# DENIS GALLANT PASSE DU BIG À L'AMP

Responsable du Bureau de l'inspecteur général (BIG) de la Ville de Montréal depuis 2014, Me **Denis Gallant** (LL.B. 1988) est devenu le premier président de la nouvelle Autorité des marchés publics (AMP), un organisme créé suivant la recommandation principale de la Commission Charbonneau.

Me Gallant avait déjà prévenu l'administration de la mairesse Valérie Plante qu'il ne terminerait pas son mandat de cinq ans à titre de premier inspecteur du BIG. Il devait quitter en septembre, mais ses plans ont changé lorsque s'est présenté ce nouveau défi à l'AMP. Son nouveau mandat est d'une durée de sept ans.

L'Autorité des marchés publics doit veiller à l'intégrité du processus touchant l'attribution des contrats publics, au gouvernement du Québec et dans ses réseaux. Elle a également pour mandat de surveiller l'adjudication des mandats par les municipalités, à l'exception de Montréal, qui a déjà déployé un mécanisme de surveillance distinct.

D'ici la fin de l'année, l'AMP récupèrera aussi le système d'accréditation des entreprises actuellement régi par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

# DENIS MARSOLAIS HONORÉ PAR LE CIQ

C'est le 18 mai que **Denis Marsolais** (LL.B. 1980, DDN 1981) est devenu le 29<sup>e</sup> lauréat du Prix annuel décerné par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) en présence de la ministre de la Justice du Québec, Stéphanie Vallée, de la présidente du CIQ, Gyslaine Desrosiers, et de quelque 200 autres participants. Ce prix, décerné depuis 1990, constitue la plus haute distinction offerte par l'organisme.

Président de la Chambre des notaires de 1996 à 2009, Me Marsolais a fait beaucoup pour la profession notariale, notamment en contribuant à la mise en place de la plateforme Notarius, permettant la certification numérique de documents, et à la création du Registre des consentements au don d'organes et de tissus avec la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux et de Transplant Québec.

Premier notaire nommé sous-ministre en titre et sous-procureur général au ministère de la Justice, en 2009, Me Marsolais se rapprochera de nouveau de la profession notariale en devenant cet été curateur public du Québec. Les fonctions qu'il exercera alors toucheront les régimes de protection, un thème central pour bon nombre de notaires.



# JOHN MURPHY PREND LES RENNES DE BLG

**John Murphy** (LL.B. 1989) devient associé directeur national et chef de la direction du cabinet Borden Ladner Gervais (BLG), succédant ainsi à Sean Weir. Fidèle à BLG depuis le début de sa carrière, Me Murphy a occupé d'importants postes de direction, notamment en tant qu'associé directeur régional du bureau de Montréal (2006-2017). Il est reconnu depuis 2008 dans la publication *The Best Lawyers in Canada* (droit de la construction).

Il a souvent représenté des entrepreneurs généraux, des sociétés de cautionnement, des assureurs, des sous-traitants et des propriétaires dans diverses affaires touchant tous les aspects du droit de la construction. Il agit actuellement comme conseiller pour l'un des plus importants projets d'infrastructure au Canada : le corridor du nouveau pont Champlain. Me Murphy est non seulement un leader brillant et un avocat de premier plan, mais aussi un modèle d'engagement communautaire au sein de plusieurs conseils et organismes.

Comptant plus de 700 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels à Montréal, Toronto, Calgary, Ottawa et Vancouver, BLG est l'un des premiers cabinets juridiques en importance au Canada.

# FIERTÉ ET RAYONNEMENT

**Chers membres,**

Le 7 juin dernier, l'ADDUS a tenu son cocktail annuel du printemps à l'élégant Club Saint-James de Montréal. Malgré les festivités de la F1 et les nombreux événements qui se déroulaient au centre-ville, les diplômés ont été nombreux à profiter de l'occasion pour se retrouver entre anciens et rencontrer de nouveaux diplômés en droit qui joignent le réseau sans cesse croissant de l'ADDUS.

Le cocktail se déroulait sous la présidence d'honneur d'un ami personnel, Me **Paul-Matthieu Grondin** (LL.B. 2005), que j'ai eu la chance de rencontrer dès ma première année à la Faculté de droit et avec qui j'ai par la suite été en colocation, durant le reste de mes études en droit. Nous remercions Paul-Matthieu, qui est l'actuel bâtonnier du Québec et le plus jeune bâtonnier de l'histoire du Barreau du Québec, d'avoir accepté la charge et livré une allocution qui témoigne de la fierté d'appartenance partagée par les membres de l'ADDUS.

L'ADDUS remercie le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** et son équipe pour leur présence et pour le soutien que nous accorde la Faculté. Nous remercions également le cabinet Grondin Savarese, qui appuie et encourage la tenue de ce cocktail depuis plusieurs années.

Afin de poursuivre la mission de l'ADDUS, qui consiste notamment à renforcer le sentiment d'appartenance envers la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et à accroître le rayonnement et la notoriété de l'ensemble des diplômés, nous sommes convaincus de l'importance de placer le réseau de diplômés au cœur de nos activités. Cela se traduit par une programmation plus inclusive de l'ensemble des promotions. Nous planifions actuellement en vue de l'automne et de l'hiver. Le calendrier vous sera dévoilé prochainement sur la page Internet de l'ADDUS.

J'espère vivement vous croiser à l'un de nos événements. L'ADDUS est un réseau naturel à votre portée; servez-vous-en!

Dans l'intervalle, nous souhaitons à tous un été des plus ensoleillés, rempli de moments agréables.

Meilleures salutations,



Me **Alexandre McCormack** (LL.B. 2005)  
Président de l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)



Pour visionner les photoreportages de toutes les activités de l'ADDUS, visitez le [USherbrooke.ca/droit/diplomes](http://USherbrooke.ca/droit/diplomes) (menu « Activités de l'ADDUS », section « Activités passées »).

1 Denis Gallant (LL.B. 1988), Sébastien Lebel-Grenier, Louis-Ph Paquin (LL.L. 1970) et Louis-Paul Allard (LL.L. 1970).

2 Alexandre McCormack

3 Paul-Matthieu Grondin

**Diane Arseneau** (LL.B. 1991), gestionnaire spécialisée dans l'organisation d'événements, prend la tête du Grand Montréal comédie fest, dont la première édition s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 2018.

**Lyne Burelle** (LL.B. 1982) devient responsable du Secrétariat de la gouvernance de la Ville de Laval.

**Serge Champoux** (LL.B. 1984) a été élu président de la Conférence des juges de la Cour du Québec.

**Marie Cossette** (LL.B. 1990) a été nommée associée chez Norton Rose Fulbright à Québec.

**Guillaume Daigneault** (LL.B. 2008) devient associé chez Cain Lamarre. Il pratique principalement en droit de la construction au bureau de Sherbrooke.

**Pascale Descary** (PRD 2011) a été nommée coroner en chef.

**Lynda Durand** (LL.B. 1984) a été nommée au conseil d'administration d'Investissement Québec. Elle occupera la présidence du comité des ressources humaines et siégera au comité exécutif de la société.

**Simon Frenette** (LL.B. 2012) pratique en droit municipal au cabinet Dufresne Hébert Comeau de Montréal.

**Paul Gagnon** (LL.B./M.Sc. biologie 2010) s'est joint au contentieux d'Element AI, un fournisseur de solutions d'intelligence artificielle.

**Jean-Philippe Gérin** (LL.B. 2002, DDN 2003) devient associé chez Cain Lamarre suivant l'association au cabinet de l'étude Gérin Custeau Francoeur Notaires.

**Linda Goupil** (LL.B. 1984), Ad.E., s'est vu décerner par le Barreau du Québec le Mérite Christine-Tourigny en reconnaissance de son engagement pour la progression des femmes dans la profession et la société québécoise. Avocate en droit familial et médiatrice familiale accréditée, Me Goupil était devenue, à 37 ans, la première femme ministre de la Justice et procureure générale dans l'histoire du Québec (1998-2001).

**Marie-Douce Huard** (LL.B. 2000) a été nommée associée propriétaire chez Cain Lamarre. Elle pratique au bureau de Québec en droit civil et commercial, particulièrement en droit de la construction et des assurances.

**Marie-Chantal Lambert** (LL.B. 1994) devient associée chez Cain Lamarre. À la fois avocate et comptable, elle pratique en droit fiscal, commercial et corporatif.

**Caroline Maynard** (LL.B. 1993) a été nommée commissaire à l'information du Canada.

**David Ouellet** (LL.B. 1997) a été nommé secrétaire général et vice-recteur à la vie étudiante à l'Université du Québec à Rimouski.

**Frédéric Plamondon** (LL.B. 2012) et **Sébastien Pyzik** (LL.B. 2013, MBA 2013) ont fondé la Société des jeunes plaideurs du Québec, le premier comité québécois de l'Advocates' Society. Ils en deviennent respectivement président et vice-président.

**Caroline Roy** (LL.B. 1996, PRD 2005) a été nommée ombudsman à l'Université de Montréal pour un mandat de cinq ans.

**Jean-François Séguin** (LL.B. 2006) a été nommé vice-président exécutif et chef des affaires juridiques de Dialogue, une plateforme de soins de santé virtuelle.

**Michel P. Synnott** (LL.M. 1993) est devenu bâtonnier du Barreau de Montréal. Il exerçait à la Commission de la construction du Québec (CCQ) depuis 2003.



**Simon Bouthillier** s'est vu décerner la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec pour la jeunesse. Futur diplômé en droit-MBA et débatteur chevronné, il est à l'origine de la création en 2015 du populaire Club de débat de l'UdeS, dont il a été président trois ans.

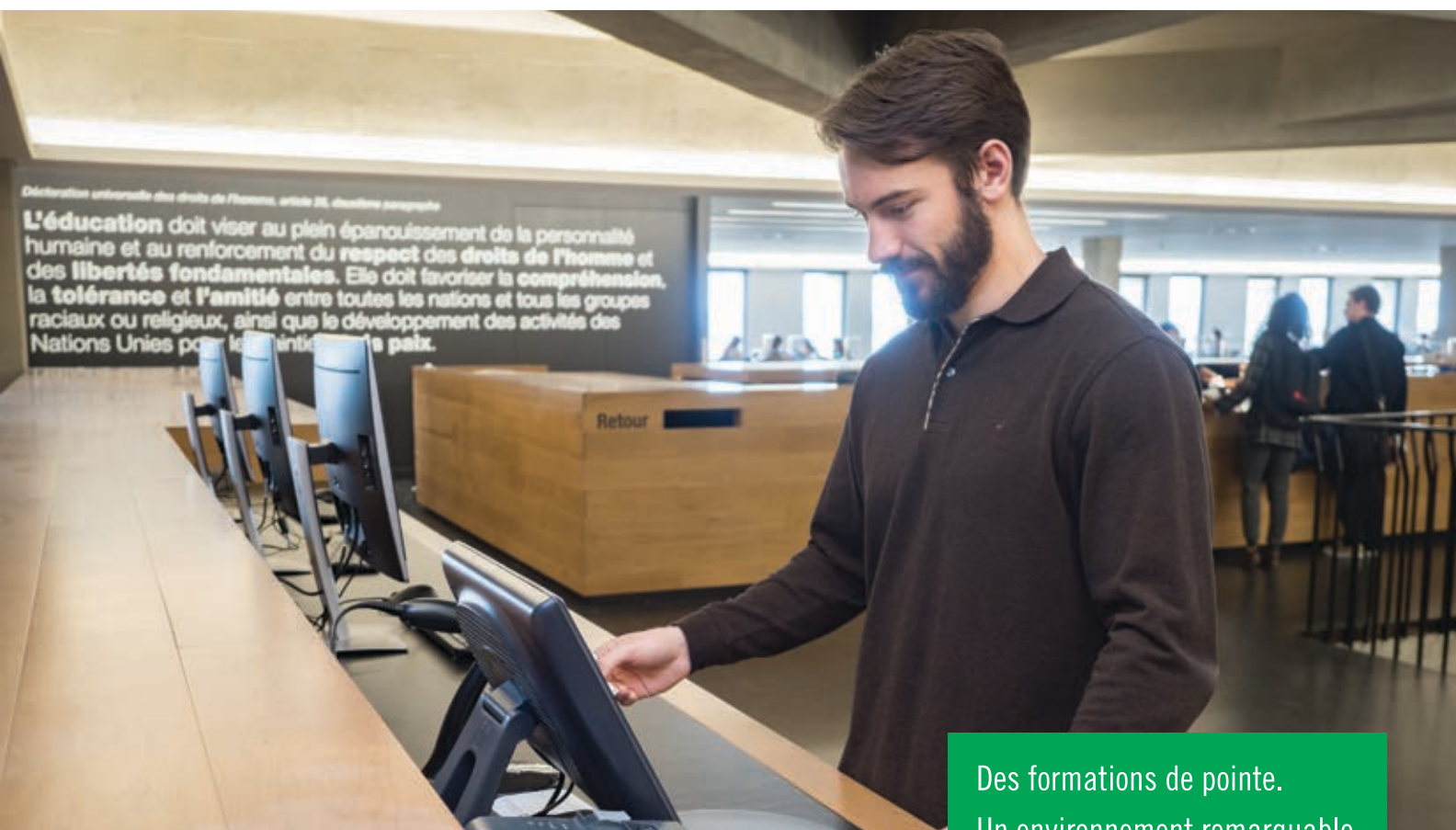
## NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

**Jérôme Frappier** (LL.B. 1994) a été nommé juge de la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal. Auparavant, il était associé au cabinet Frappier, Crevier, Trempe de Sorel-Tracy.

**Vicky Lapierre** (LL.B. 1996) a été nommée juge à la Cour du Québec pour la Chambre civile, la Chambre criminelle et pénale et la Chambre de la jeunesse à Sept-Îles. Avant sa nomination, elle pratiquait au sein du cabinet Besnier Dion Rondeau, avocats.



# DEUXIÈME CYCLE EN DROIT



Des formations de pointe.  
Un environnement remarquable.  
Un équilibre parfait.

- Common law et droit transnational
- Droit et politiques de la santé
- Droit international et politique internationale appliqués
- Droit notarial
- Maîtrise de type recherche
- Pratique du droit criminel et pénal
- Prévention et règlement des différends

